

Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30 Juin 2026**Objet :****Constitution d'un
groupement de
commande Ville -
CCAS**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 24 Juin 2026.

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Fromont Sabine, Gauchet Claudine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Palmiste Logan, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Valet Jean-Luc et Wager Corinne (21 membres).

Ont donné procuration : Carpentier François (à Durieux Jean), Dépret Kévine (à Thurette Pascal), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Denys Agnès), Mairiaux Isabelle (à Palmiste Logan), N'Diaye Foulon Betty (Lesage Philippe), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Tournay Sylvie (à Valet Jean-Luc). (8 membres)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-6 et suivants relatifs aux groupements de commandes,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L ;2113-6 à L.2133-8,

Dans le cadre des relations Ville – CCAS, il est habituel que les communes mettent à disposition des moyens au service des CCAS (locaux, services, véhicules, etc...). La commune s'est engagée dans une démarche d'optimisation de performance de l'achat public, ce qui se traduit aussi par la rationalisation et la mutualisation des procédures de la commande publique. Par ailleurs les services de la Ville apportent régulièrement leur appui au Centre Communal d'Action Sociale conformément à la convention qui les lie et notamment le service commande publique de la Ville en l'absence de service équivalent au sein du CCAS.

Compte tenu de ces éléments, la Ville d'Aulnoye-Aymeries, le CCAS et les établissements annexes constituent un groupement de commandes permanent pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Cette procédure vise à assurer la mutualisation des achats afin d'optimiser les procédures et réduire les coûts de gestion, améliorer l'attractivité des appels d'offres, encourager les candidatures et agir sur les prix.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent

projet de délibération. Elle a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du groupement conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique.

La liste des familles d'achat entrant dans le champ d'application du groupement de commande est, à titre principal la suivante :

- Produits, matériels et fournitures diverses d'entretien
- Prestation de restauration et de portage de repas
- Prestation d'exploitation de chauffage, traitement ECS et traitement de l'air
- Fourniture et acheminement de gaz naturel
- Fourniture et acheminement d'électricité

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS de la commune et les établissements annexes ainsi que les dispositions de la convention constitutive.
(voir annexe).

Précise que le groupement de commandes permanent cessera à la fin du présent mandat municipal sans remettre en cause la validité des marchés conclus sous le régime de cette convention et toujours en cours d'exécution.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 30 juin 2026.

Le Maire,



La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 059-215900333-20260630-0107-DE